

ORIGINAL : ANGLAIS

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE

**Quatrième Conférence régionale des directeurs des services statistique et planification  
Nouméa, 22-26 juillet 2013**

*Mise en œuvre de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique – Première phase*

**Annexe 1 : RECOMMANDATIONS et ACTIONS PROPOSÉES**

Le présent compte rendu analytique se réfère aux titres des documents de travail, documents d'information et autres exposés sans reprendre en détail l'exposé proprement dit. L'ensemble des documents de travail et d'information, ainsi que tous les exposés en format PowerPoint seront mis à la disposition des participants sur clé USB ; ils sont en outre disponibles sur le site [www@spc.int/sdd](http://www@spc.int/sdd). Le but du présent rapport est de rendre compte des commentaires formulés par les participants lors des débats thématiques et de reprendre les recommandations formulées dans les documents de travail.

Remarque : Les recommandations précédées du signe (\*) ont été présentées oralement et acceptées par les directeurs des services statistique et planification, mais ne figurent pas dans les documents de travail.

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
<p><b>PREMIÈRE PARTIE</b></p> <p><b>Séance 1</b></p> <p><b>Objectif 1 :</b></p> <p><i>Les États et Territoires insulaires océaniques recueillent des données statistiques essentielles dans les délais impartis</i></p>	<p>Document de travail 1.1 : <i>Le point sur les recensements de la population et des logements, 2010-2013</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 1.</b> En préparation de la série 2020 des recensements de la population et des logements, la CPS est invitée à diffuser le programme d’assistance technique qui accompagne la Stratégie décennale océanique sur la statistique (sous-ensemble « Recensement »), afin d’informer les pays des modalités à employer et des interlocuteurs à contacter pour demander un appui technique ponctuel.</p>	<p><b>Action 1.</b> Les participants sont invités à prendre note de la réunion de planification des recensements, qui doit être organisée par la CPS au premier semestre 2014.</p>
		<p><b>RECOMMANDATION 2.</b> Adopter les principales recommandations inscrites dans le rapport de l’atelier CPS/UNFPA tenu en 2012 pour évaluer la série 2010 de recensements.</p>	<p><b>Action 2.</b> (*) Les participants sont invités à prendre acte de l’annonce faite par le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) indiquant son intention de promouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. la participation active des jeunes, dans le but d’éveiller des vocations professionnelles dans la statistique ;</li> <li>ii. le recrutement de jeunes diplômés dans les services statistiques et les opérations de recensement ;</li> <li>iii. le développement d’une relation de travail étroite avec les parlementaires et les législateurs ;</li> <li>iv. le renforcement de la coordination entre les partenaires ; et</li> <li>v. la liaison avec d’autres secteurs au service de la planification et de l’utilisation des statistiques.</li> </ul>
	<p>Document de travail 1.2 : <i>Progrès accomplis dans l’adoption de la méthode normalisée d’enquête sur les revenus et les dépenses des ménages dans le Pacifique</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 3.</b> Tous les pays adoptent la méthode régionale d’enquête sur les revenus et les dépenses des ménages, élaborée en réponse à la demande formulée par les chefs d’État et de gouvernement des pays océaniques dans le Plan pour le Pacifique pour mieux harmoniser les concepts, les classifications et les systèmes statistiques, et qui a en outre été approuvée dans la <i>Stratégie décennale océanique sur la statistique</i> et par le Comité régional de pilotage de la statistique.</p>	<p><b>Action 3.</b> Parvenir à un accord sur la liste de produits communs qu’il conviendrait de prévoir après l’achèvement des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, notamment une évaluation de la pauvreté et un rebasage de l’indice des prix à la consommation (IPC), effectués dans un délai raisonnable, ainsi que l’organisation d’un cours sur l’analyse des données et la rédaction de rapports, destiné aux agents titulaires de postes clés dans les</p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
		<p>La CPS est priée de définir un ensemble commun d'indicateurs économiques et sociaux qui pourront être obtenus grâce à cette nouvelle méthode régionale.</p> <p><i>(Ajout proposé par les États fédérés de Micronésie)</i></p>	<p>services nationaux de la statistique et de la planification. Les produits d'enquête viseraient les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• IPC</li> <li>• Comptes nationaux</li> <li>• Mesures de la pauvreté (correspondant au premier Objectif du Millénaire pour le développement)</li> <li>• Tous les indicateurs minima du développement national (IMDN) relatifs à la population et pouvant être établis à partir des données d'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages</li> <li>• Produits sectoriels supplémentaires</li> </ul> <p><i>(Ajouts proposés par la CPS)</i></p>
		<p><b>RECOMMANDATION 4.</b> La CPS est priée d'organiser un cours sur l'analyse des données et la rédaction de rapports dans les quatre à cinq mois suivant l'achèvement des opérations de terrain. Ce type de cours permettrait d'élaborer des brochures d'information (sur le modèle des enquêtes démographiques et sanitaires) dans un large éventail de secteurs.</p>	
	<p>Document de travail 1.3 : <i>Progrès récents en matière d'enquêtes démographiques et sanitaires</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 6.</b> Devant la complexité technique et opérationnelle des enquêtes démographiques et sanitaires, la CPS est priée de poursuivre ses opérations d'appui technique dans les pays qui conduisent ce type d'enquête.</p>	<p><b>Action 4.</b> (*) Les participants notent que l'UNFPA se propose de commander une étude comparative des enquêtes démographiques et sanitaires déjà menées dans le Pacifique, en collaboration avec d'autres prestataires d'assistance technique.</p>
		<p><b>RECOMMANDATION 7.</b> La CPS est priée de mettre à l'étude les modalités actuelles de coordination et de</p>	

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
		communication internes et externes des parties prenantes nationales, régionales et internationales afin d'améliorer la planification et la gestion opérationnelle des enquêtes, dans un souci d'efficience et d'efficacité.	
		<b>RECOMMANDATION 8.</b> Les pays sont priés de faire confirmer au plus tôt les modalités de financement de leurs opérations auprès de leurs gouvernements respectifs et des principaux partenaires du développement.	
<b>Séance 2</b> <b>Objectif 2 :</b> <i>Les États et Territoires insulaires océaniques élaborent l'ensemble de statistiques essentielles convenu dans les principaux secteurs</i>	Document de travail 2.1 : <i>Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil</i>	<b>RECOMMANDATION 9.</b> Les pays sont encouragés à constituer un comité national officiel chargé des faits et statistiques d'état civil et de s'assurer que les stratégies nationales sur la statistique abordent spécifiquement la question de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques connexes.	<b>Action 5.</b> La CPS est priée de mettre au point des lignes directrices qui seront soumises aux pays pour approbation hors session.
		<b>RECOMMANDATION 10.</b> Les pays sont encouragés à approuver l'élaboration de directives régionales sur les données à produire d'après les faits et statistiques d'état civil, la fréquence de publication et le format de notification des données.	<b>Action 6.</b> Les pays sont invités à considérer les priorités d'action suivantes : i. Conduire une évaluation de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et de production des statistiques d'état civil, si ce n'est déjà fait ; ii. Mettre au point un plan détaillé d'amélioration du système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; iii. Obtenir un soutien de haut niveau pour les plans d'amélioration ; iv. Veiller à ce que les faits et statistiques d'état civil fassent partie intégrante de la stratégie nationale sur la statistique ; v. Veiller à ce que les statistiques d'état civil soient systématiquement mises à jour dans les IMDN.
			<b>Action 7.</b> Les participants sont invités à prendre acte des travaux actuellement engagés pour la CPS pour

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
			élaborer un projet de cadre législatif sur l'enregistrement des faits d'état civil, qui, une fois achevé, sera présenté aux pays pour examen, débat et décision sur la suite à donner.
			<u>Action 8.</u> Les participants sont invités à prendre acte de l'engagement des partenaires du <b>Groupe d'entente de Brisbane</b> de poursuivre leur soutien aux pays en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, comme prévu par le Plan d'action océanien sur les statistiques de l'état civil, engagement confirmé par l'ensemble des partenaires lors de la réunion de planification stratégique du Groupe, tenue à Nouméa.
		<b>RECOMMANDATION 11.</b> Les participants sont invités à approuver la recommandation n° 12 de l'évaluation à mi-parcours de la première phase de la Stratégie décennale, qui appelle à la poursuite du financement des activités du Groupe d'entente de Brisbane, reconnaissant ainsi la nécessité de pérenniser le travail régional sur les faits et statistiques d'état civil.	
	Document de travail 2.2 : <i>Statistiques sur la santé et systèmes d'information sanitaire</i>	<b>RECOMMANDATION 12.</b> La CPS est invitée à mobiliser des fonds pour financer un poste de spécialiste des systèmes d'information sanitaire, commun à la Division statistique pour le développement et à la Division santé publique.  <i>(Recommandation proposée par Nauru et acceptée par les directeurs des services statistique et planification)</i>	<u>Action 9.</u> Les participants sont priés de prendre acte de la décision de la CPS de créer un poste de spécialiste des systèmes d'information sanitaire à cheval entre la Division statistique pour le développement et la Division santé publique, étant entendu que l'amélioration des statistiques sur la santé et des systèmes d'information sanitaire constitue l'une des deux priorités stratégiques inscrites dans la seconde moitié du plan d'action accompagnant la première phase de la Stratégie décennale.

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
	Document de travail 2.3 : <i>Statistiques sur l'éducation</i>	<p><b>RECOMMANDATION 13.</b> La CPS est invitée à mobiliser des financements afin de mettre en place un dispositif régional d'appui EMIS (système d'information sur la gestion de l'éducation), l'accent étant mis sur l'introduction de systèmes EMIS dans les pays qui n'en sont pas encore dotés.</p> <p><i>(Recommandation proposée par Nauru et acceptée par les directeurs des services statistique et planification)</i></p>	<p><u>Action 10.</u> Les participants sont invités à prendre acte de la création, dès début 2014, d'un dispositif régional d'appui EMIS au sein de la CPS, étant entendu que l'amélioration des statistiques sur l'éducation et des systèmes de gestion de l'information dans ce secteur constitue l'une des deux priorités stratégiques inscrites dans la seconde moitié du plan d'action accompagnant la première phase de la Stratégie décennale.</p>
	Document de travail 2.4.1 : <i>Élaboration des statistiques sur les prix et les comptes nationaux</i>	<p><b>RECOMMANDATION 14.</b> Les services nationaux de la statistique sont encouragés à relancer le dialogue entre producteurs et utilisateurs de statistiques, ou à instaurer un tel espace d'échanges s'il n'existe pas encore, afin de forger des relations de travail constructives avec les principaux producteurs de statistiques économiques utilisées dans la comptabilité nationale.</p> <p><b>RECOMMANDATION 15.</b> Les participants approuvent la recommandation commune présentée par le Centre pour la coopération technique et financière dans le Pacifique (PFTAC) et la CPS à la dernière réunion des ministres des Finances et de l'Économie, tenue sous l'égide du Forum des Îles du Pacifique du 3 au 5 juillet, à Nuku'alofa : « invitent les ministres à noter et à <b>envisager</b> l'affectation de ressources financières et techniques appropriées aux services nationaux de la statistique, dans le cadre des processus budgétaires nationaux et/ou des enveloppes</p>	<p><u>Action 11.</u> Les participants sont invités à noter que, conformément au souhait de la CPS de rationaliser les nomenclatures et systèmes statistiques régionaux, la future base de données de suivi du Cadre océanien de développement de l'éducation sera reliée aux systèmes de la CPS, aux IMDN et aux autres systèmes en application.</p> <p><u>Action 12.</u> (*) Les services nationaux de la statistique sont invités à inclure un important volet de plaidoyer dans leur stratégie nationale de développement de la statistique.</p> <p><i>(Action proposée par le Samoa)</i></p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
		<p><i>octroyées par les partenaires du développement, afin de renforcer les systèmes statistiques nationaux ».</i></p> <p><i>(Recommandation commune du PFTAC et de la CPS, présentée à la réunion précitée, 3-5 juillet 2013)</i></p>	
		<p><b>RECOMMANDATION 16.</b> Les services nationaux de la statistique sont priés de renforcer leurs efforts de promotion de la statistique afin que les grands décideurs nationaux prennent conscience des ressources nécessaires à la production régulière de statistiques de qualité et des difficultés liées à ce processus.</p>	<p><u>Action 13.</u> (*) Dans leur stratégie nationale de développement de la statistique, les services nationaux de la statistique devraient prévoir des actions de promotion des domaines statistiques pertinents, d'autant que cette stratégie constitue un bon vecteur de communication sur la statistique.</p> <p><i>(Action proposée par le Samoa)</i></p>
	<p>Document de travail 2.4.2 : <i>Évolution des travaux sur les statistiques du commerce international de marchandises dans les États et Territoires insulaires océaniques</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 17.</b> Les registres douaniers étant la principale source de données et, <i>a priori</i>, celle à privilégier pour améliorer la qualité et l'actualité des statistiques du commerce international de marchandises, les participants sont invités à recommander aux pays de renforcer les relations de travail entre les services douaniers et les services nationaux de la statistique afin que ces derniers puissent avoir régulièrement accès à toutes les informations douanières nécessaires.</p>	<p><u>Action 14.</u> La CPS est invitée à poursuivre son programme d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière de compilation et d'analyse des statistiques sur le commerce international de marchandises. Dans ce contexte, la CPS est également invitée à poursuivre son dialogue avec les partenaires techniques, en particulier l'Organisation des douanes d'Océanie et le Bureau néo-zélandais de la statistique.</p>
	<p>Document de travail 2.4.3 : <i>Évolution des travaux sur les statistiques des entreprises dans les États et Territoires insulaires océaniques</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 18.</b> Étant donné le rôle important du secteur privé dans le développement économique, il faut impérativement que les gouvernements puissent avoir régulièrement accès à un registre du commerce et des sociétés à jour. Les participants sont invités à recommander aux pays de forger des partenariats public-privé et d'allouer des ressources suffisantes en vue de la réalisation d'enquêtes régulières auprès des entreprises/établissements.</p> <p><b>RECOMMANDATION 19.</b> L'accès aux données administratives est parfois freiné par des obstacles d'ordre</p>	<p><i>(Voir action 28)</i></p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
		législatif, technique ou pratique ; les services nationaux de la statistique sont priés de se mettre en rapport avec les autorités concernées pour chercher ensemble une solution.	
		<p><b>RECOMMANDATION 20.</b> Il convient d'utiliser les données issues des recensements et des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, ainsi que d'autres sources de données clés employées dans la comptabilité nationale, pour procéder à un « calage » périodique et rapprocher ainsi les données d'extrapolation de données recueillies.</p> <p><i>(Texte révisé communiqué par le PFTAC, le 27/7/13)</i></p>	
<p><b>Séance 3</b></p> <p><b>Objectif 3 :</b></p> <p><i>Les États et Territoires insulaires océaniques possèdent leur propre dispositif ou utilisent le dispositif régional en vue d'exercer les fonctions statistiques essentielles convenues et certaines fonctions spécialisées</i></p>	<p>Document de travail 3.1 : <i>Le point sur les activités de formation menées par la Division statistique pour le développement depuis 2010</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 21.</b> La Division statistique pour le développement est priée de prévoir des cours sur l'analyse de données et sur l'établissement de rapports dans l'ensemble des opérations d'assistance technique menées à l'appui des recensements et des enquêtes auprès des ménages.</p>	
	<p>Document de travail 3.2 : <i>Rapport sur l'audit des compétences pour l'exercice 2011</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 22.</b> Sur la base, et à l'appui, des recommandations présentées dans le document de travail 3.1, les directeurs des services statistique et planification sont invités à envisager la conduite d'un second audit de compétences, révisé, afin de déterminer si les besoins en formation se sont intensifiés, quels types de formation sont les plus demandés et le degré de rotation du personnel, et de permettre à la Papouasie-Nouvelle-Guinée de participer à l'exercice.</p>	

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
		<p><b>RECOMMANDATION 23.</b> Sur la base, et à l'appui, des recommandations présentées dans le document de travail 3.1, les directeurs des services statistique et planification sont invités à prier le Comité régional de pilotage de la statistique de constituer un groupe de travail technique sur la formation statistique, chargé de mettre au point une stratégie à long terme en faveur de la formation statistique dans le Pacifique, en tenant compte des déficits de capacité et des besoins en formation mis en avant par l'audit de compétences et des programmes de formation statistique et actions de renforcement des capacités proposés par les services nationaux de la statistique de pays en développement.</p>	
	<p>Document de travail 3.3 : <i>Rapport sur le programme de collaboration technique Sud-Sud</i></p>		<p><b>Action 15.</b> Compte tenu de l'expérience acquise ces dernières années par la CPS et les autres prestataires d'assistance technique en matière statistique (dont le PFTAC, le Bureau australien de la statistique et les partenaires du Groupe d'entente de Brisbane), et d'après les constats du récent audit des compétences, la CPS est priée de finaliser d'ici la fin de 2013 la liste des spécialistes de divers domaines statistiques des services nationaux de la statistique du Pacifique auxquels on pourrait faire appel en vue de détachements techniques de courte durée dans le cadre de la collaboration Sud-Sud.</p>
		<p><b>RECOMMANDATION 24.</b> Les participants sont invités à donner leur accord pour la mise en œuvre du projet de certification sur les statistiques officielles, la Nouvelle-Zélande s'engageant à dispenser le cours de certification pendant deux à trois années supplémentaires dans des pays du Pacifique non visés jusqu'ici.</p> <p><i>(Recommandation proposée par Nauru et acceptée par les directeurs des services statistique et planification)</i></p>	

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
		<p><b>RECOMMANDATION 25.</b> Les participants conviennent d’envoyer à l’Université du Pacifique Sud leurs commentaires sur les modifications proposées au programme d’enseignement sur les statistiques officielles, et ce, dans les plus brefs délais.</p> <p><i>(Recommandation proposée par Nauru et acceptée par les directeurs des services statistique et planification)</i></p>	
<p><b>Séance 4</b></p> <p><b>Objectif 4 :</b></p> <p><i>Les données statistiques nationales et régionales sont accessibles et utilisées</i></p>	<p>Document de travail 4.1 : <i>Les données statistiques nationales et régionales sont accessibles et utilisées</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 26.</b> Au vu des succès remportés jusqu’ici dans le cadre du projet sur les métadonnées et les archives de données nationales, les pays sont priés de continuer à documenter les ensembles de données de recensement et d’enquête, étape indispensable des programmes de recensements et d’enquêtes.</p>	<p><b>Action 16.</b> La Division statistique pour le développement est priée de faire traduire en français l’ensemble du site Web consacré à PRISM, aux IMDN et aux OMD, d’y intégrer les données relatives aux Territoires, de publier la version 2 des IMDN et d’envisager l’ajout de nouveaux dossiers thématiques (sécurité alimentaire, environnement et éducation, par exemple).</p>
<p><b>Séance 5</b></p> <p><b>Objectif 5 :</b></p> <p><i>Des outils et des systèmes statistiques nouveaux et innovants sont adoptés</i></p>	<p>Document de travail 5.1 : <i>Collecte assistée par informatique (Capi)</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 28.</b> Compte tenu de l’amélioration avérée de la qualité des données produites avec les systèmes Capi et des gains généraux en termes d’efficacité et d’efficience de la collecte, les outils Capi pourraient aisément être adoptés pour la série 2020 de recensements, sous réserve d’un examen minutieux de leur rapport coûts-avantages par chaque service national de la statistique, par comparaison aux entretiens traditionnels reposant sur l’utilisation de formulaires papier.</p>	<p><b>Action 17.</b> La Division statistique pour le développement est priée de renforcer ses SIG, de veiller à intégrer les données censitaires les plus récentes dans PopGIS, et d’ajouter un module SIG à ses ateliers destinés aux utilisateurs de données.</p> <p><b>Action 18.</b> La CPS est priée de poursuivre les activités en cours (expérience de Tuvalu) et d’envisager l’application de méthodes Capi à d’autres enquêtes, telles que les enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, ainsi que de rechercher d’autres partenaires pouvant apporter un appui technique spécialisé.</p> <p><i>(Action proposée par Nauru)</i></p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
	Document de travail 5.2 : <i>Saisie et suivi sur le terrain des données d'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages</i>	<b>RECOMMANDATION 29.</b> Les services nationaux de la statistique sont priés d'envisager l'adoption des méthodes CAFE ( <i>contrôle de données sur le terrain assisté par ordinateur</i> ) dans leurs futures enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages, quel que soit le lieu de saisie des données, car la nouvelle méthode harmonisée proposée pour la réalisation de ces enquêtes dans le Pacifique a jusqu'ici permis une amélioration notable de la qualité des données. Les services qui optent pour cette méthode devront veiller à organiser un soutien logistique et informatique adéquat.	
	Document de travail 5.3 : <i>Des outils et des systèmes statistiques nouveaux et innovants sont adoptés - Application du prototype d'enquête (hybride) sur les conditions de vie océaniques à Vanuatu</i>	<u>Recommandation initiale supprimée et remplacée par la recommandation proposée à la séance 9.6.</u>	<u>Action 19.</u> Les services nationaux de la statistique s'engagent à réexaminer leurs procédures de gestion des opérations de terrain et demandent la mise à jour des formations relatives aux outils et méthodes CAFE.
	Document de travail 5.4 : <i>Des outils et des systèmes statistiques nouveaux et innovants sont adoptés – Mise à l'essai de nouveaux modules thématiques dans le cadre de l'enquête (hybride) sur les conditions de vie océaniques à Vanuatu</i>	<b>RECOMMANDATION 30.</b> Comme les pays conduisent tous régulièrement des enquêtes auprès des ménages et que les Océaniens sont fiers de leurs racines et de leur patrimoine culturel, les services nationaux de la statistique sont invités à envisager l'ajout de questions sur les pratiques culturelles dans les enquêtes périodiques auprès des ménages, qui constitueraient un précieux baromètre du développement social et culturel.	
<b>Séance 6</b> <b>Objectif 6 :</b> <b>La gouvernance</b>	Document d'information 6.1.1 : <i>Mandat du Comité régional de pilotage de la statistique</i>	<i>(Aucune recommandation)</i>	<u>Action 20.</u> Les directeurs des services statistique et planification sont priés d'examiner le projet de mandat du Comité régional de pilotage de la statistique et d'approuver le nouveau mandat et la composition du Comité.

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
<p><i>statistique nationale et régionale est en place et effective</i></p>	<p>Document d'information 6.1.2 : <i>Bureau australien de la statistique – Exposé d'information sur la Stratégie décennale</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 31.</b> Compte tenu des retombées positives observées dernièrement dans les trois pays visés par le programme de formation-conseil des statisticiens officiels, mis en œuvre par le Bureau australien de la statistique, ce dernier est prié d'envisager l'extension du programme à d'autres pays désireux de bénéficier de ce type de formations.</p> <p><i>(Texte modifié proposé par le Samoa)</i></p>	<p><i>(Note de la CPS : Action déjà exécutée lors des quatre et cinquième jours de réunion)</i></p>
	<p><b>DEUXIÈME PARTIE</b></p> <p><b>Séance 7</b></p> <p><i>Commentaires du Président du Comité régional de pilotage de la statistique sur la mise en œuvre de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique 2010–2013 et le développement de la statistique dans la région, suivis d'un débat en plénière</i></p>	<p>Document de travail 7.1 : <i>Éléments de réflexion sur l'inflexion de la Stratégie décennale océanienne sur la statistique 2011 – 2020</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 32.</b> En exposant sa proposition de restructuration du Comité régional de pilotage de la statistique, le président sortant formule plusieurs recommandations.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Il préconise la transition d'un pilotage passif à un pilotage actif de la Stratégie décennale. Pour ce faire, il propose le renforcement du secrétariat du Comité et la nomination d'un coordonnateur de projet, chargé d'épauler le président du Comité et le Directeur de la Division statistique pour le développement, et l'affectation d'un budget modeste pour les frais de voyage et de communication du président.</li> <li>ii. Si l'on veut favoriser un dialogue ininterrompu entre statisticiens et planificateurs, ces derniers devraient être représentés au Comité, aux côtés de leurs homologues de la statistique.</li> </ol> <p><b>RECOMMANDATION 33.</b> Si l'on veut que les statisticiens contribuent à la mise en œuvre des recommandations inscrites dans le Plan pour le Pacifique, il convient d'accorder davantage d'attention à la dimension institutionnelle du développement statistique dans la région. Dans ce contexte, il faut que davantage de pays :</p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>i. se dotent d’une stratégie nationale en faveur du développement de la statistique, conformément aux principes recommandés par Paris21 ;</li> <li>ii. mettent à l’étude leur législation sur la statistique afin de s’assurer qu’elle couvre les besoins associés à l’ère du tout numérique ;</li> <li>iii. renforcent les relations entre les services nationaux de la statistique et les utilisateurs des statistiques aux échelons national et régional ;</li> <li>iv. améliorent leurs moyens d’analyse afin de répondre aux besoins des usagers, désireux de disposer de statistiques permettant d’étayer utilement les politiques et d’établir les rapports nationaux sur la mise en œuvre des accords et conventions de portée internationale ;</li> <li>v. poursuivent l’élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique, en veillant à ce qu’elles s’inscrivent dans le droit fil des plans nationaux de développement ; et</li> <li>vi. renforcent leurs moyens institutionnels et humains à toutes les étapes de la compilation et de l’utilisation des statistiques.</li> </ul> <p><i>(Amendements proposés par Paris21)</i></p>	
		<p><b>RECOMMANDATION 34.</b> Le président sortant du Comité régional de pilotage de la statistique soumet à l’examen des participants une recommandation supplémentaire : constituer une petite équipe régionale chargée du renforcement institutionnel et de la formation (équipe noyau de deux ou trois personnes, probablement) et dotée de moyens financiers supplémentaires pour dispenser des formations régionales, sous-régionales et nationales, tout en faisant ponctuellement appel à d’autres spécialistes si nécessaire. Cette équipe aiderait notamment les pays à :</p>	<p><u>Action 23.</u> Il serait bien plus aisé de répondre aux attentes inscrites dans le Plan pour le Pacifique si des passerelles solides étaient tendues entre les statisticiens du Pacifique, fédérés au sein d’un même groupe, et les ministres chargés de la statistique, agissant collégalement. Pour bâtir ces liens, le président du Comité régional de pilotage de la statistique pourrait assister aux grandes réunions régionales annuelles de gouvernance, telles que la Conférence des ministres de l’Économie des pays membres du Forum et la réunion annuelle du CRGA, organe directeur de la CPS.</p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>i. mettre au point leur stratégie nationale en faveur de la statistique ;</li> <li>ii. appuyer le développement institutionnel des petits services de la statistique (et d'autres services qui en font la demande) ;</li> <li>iii. dispenser des formations régulières dans les pays ou les sous-régions, tout en faisant ponctuellement appel à d'autres spécialistes si nécessaire ;</li> <li>iv. promouvoir l'intégration des statistiques dans l'analyse des politiques générales et les rapports de niveau régional et international (OMD/IMDN) ; et à</li> <li>v. opérer l'harmonisation des stratégies découlant du Plan pour le Pacifique et de la Stratégie décennale.</li> </ul>	<p><u>Action 24.</u> Remerciant le président sortant du Comité régional de pilotage de la statistique pour les précieux éléments de réflexion et recommandations pratiques livrés à la Conférence, le Directeur général de la CPS, Jimmie Rodgers, accepte les recommandations pouvant être pleinement intégrées au travail de la CPS, notamment la recommandation 34 qui cadre parfaitement avec sa volonté stratégique de constituer des équipes interdivisions d'appui technique aux pays.</p>
		<p><b><u>RECOMMANDATION 35.</u></b> (*) La CPS est priée d'envisager la création d'équipes spéciales d'appui aux pays afin d'appuyer certaines activités statistiques à l'échelon national. À titre pilote, la Division statistique pour le développement formera prochainement une équipe de ce type pour un pays.</p> <p><i>(Recommandation du Directeur général de la CPS)</i></p>	
<p><b>Séance 8</b></p> <p><i>Évaluation interne à mi-parcours de la première phase de la Stratégie décennale</i></p>	<p>Document de travail 8.1 : <i>Phase 1 (2011–2014) du Plan d'action stratégique océanien sur la statistique - Rapport d'évaluation indépendante à mi-parcours</i></p>	<p>À l'issue d'un débat nourri sur les recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation à mi-parcours de la première phase du Plan d'action stratégique océanien sur la statistique (voir annexe 1), <b>les directeurs des services statistique et planification entérinent les douze recommandations de l'évaluation, pour certaines légèrement modifiées comme suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Concernant la première recommandation, tout en reconnaissant qu'il est important de traiter bon nombre des nouvelles thématiques proposées dans le rapport d'évaluation, plusieurs pays font remarquer que le choix d'adopter ou non les recommandations doit être laissé à la discrétion de chaque pays, qui veillera alors à ce que les domaines statistiques ajoutés à la charge de travail s'inscrivent dans le droit fil des</li> </ul>	<p><u>Action 25.</u> Il est recommandé de demander de nouvelles évaluations externes, au milieu et à la fin de la deuxième phase du Plan d'action stratégique océanien sur la statistique. Ces évaluations devront offrir une meilleure représentation des pays concernés que la précédente évaluation et couvrir, au-delà des services nationaux de la statistique, les usagers et producteurs de statistiques. Des efforts particuliers devront être déployés pour traiter l'ensemble du système statistique.</p> <p><i>(Action proposée par Nauru)</i></p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
		<p>priorités énoncées dans sa stratégie nationale.</p> <p>ii. S’agissant de la recommandation 2, qui porte sur la promotion et la communication, la possibilité de solliciter le savoir-faire de Paris21 est évoquée.</p> <p>iii. Concernant la place à accorder à l’analyse et à la diffusion des données, ainsi qu’à la formation connexe (recommandation 3), les participants à la Conférence précisent qu’il faut également centrer les efforts sur les méthodes statistiques (la construction des échantillons, par exemple).</p> <p>iv. Commentant la recommandation 6 relative au recrutement d’un coordonnateur à temps partiel, les participants à la Conférence font remarquer que la question du temps de travail (temps partiel ou temps plein) ne pourra être tranchée qu’une fois que le mandat exact du coordonnateur aura été précisé et avalisé, et qu’elle est par ailleurs fonction des financements disponibles.</p> <p>v. Concernant la recommandation 12 sur le financement pérenne du travail mené par la CPS sur les systèmes d’enregistrement et de statistiques de l’état civil, la CPS indique que la mention du Centre des connaissances sur les systèmes d’information sanitaire de l’Université du Queensland n’est plus pertinente, le Centre étant appelé à fermer fin 2013, et qu’un autre dispositif administratif devra être mis en place.</p> <p>vi. Recommandation supplémentaire proposée par la CPS :</p> <p>a. La CPS propose de remplacer la mention « <i>Comité régional de pilotage de la statistique</i> » dans les recommandations 2, 3, 4, 7 et 10 par « <i>directeurs des services statistique et planification</i> ».</p> <p>b. S’agissant de la recommandation 6, ce sont bien les directeurs des services statistique et planification qui préconisent le recrutement d’un coordonnateur à temps partiel pour le Comité régional de pilotage de la statistique.</p> <p>c. Concernant la recommandation 9, ce sont les directeurs des services statistique et planification qui mettent à l’étude le mandat du Comité régional de pilotage de la statistique.</p>	

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
<p><b>TROISIÈME PARTIE</b></p> <p><b>Séance 9</b></p> <p><i>Débat sur les questions stratégiques urgentes et nouvelles affectant les activités statistiques</i></p>	<p>Séance 9.1 :</p> <p><i>Programme de comparaison internationale (PCI)</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 36.</b> Les services nationaux de la statistique sont priés de classer par degré d'importance tous les articles inclus dans les séries de prix nationaux, le caractère important ou non important d'un produit étant déterminé selon qu'il est acheté par la majorité de la population ou uniquement par le segment supérieur des consommateurs.</p> <p><i>(Texte révisé communiqué par Bruce Hockman, du Bureau australien de la statistique, le 30/7/13)</i></p>	<p><b>Action 26.</b> Les services nationaux de la statistique sont invités à procéder à la validation complète des données pour les besoins du Programme de comparaison internationale. Chaque service national de la statistique sera prié d'avaliser ses données d'ici la fin août avant que ses données définitives soient envoyées à la Banque mondiale.</p> <p><i>(Texte révisé communiqué par Bruce Hockman, du Bureau australien de la statistique, le 30/7/13)</i></p>
		<p><b>RECOMMANDATION 37.</b> Afin de participer pleinement au prochain cycle de comparaisons du Programme de comparaison internationale, les services nationaux de la statistique sont priés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. étendre les relevés de prix au-delà des articles de consommation des ménages ;</li> <li>ii. élargir la couverture géographique et le nombre de points de vente visités ;</li> <li>iii. calculer des estimations de dépenses rapportées au PIB par positions élémentaires ; et d'</li> <li>iv. harmoniser les concepts et les nomenclatures statistiques</li> </ul>	
	<p>Séance 9.2 :</p> <p><i>Utilisation des comptes nationaux comme cadre intégré pour les statistiques économiques</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 38.</b> Les administrations sont priées d'envisager de renforcer la compilation des données sources et d'établir leur Tableau Ressources-Emplois en procédant par décomposition.</p>	<p><b>Action 27.</b> La CPS s'engage à travailler aux côtés des États et Territoires insulaires océaniques et des organisations d'assistance technique afin d'aider les pays intéressés à établir un Tableau Ressources-Emplois selon la méthode de décomposition et dans le respect des meilleures pratiques.</p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
		<p><b>RECOMMANDATION 39.</b> Les services nationaux de la statistique sont priés de se mettre en rapport avec les services fiscaux, ainsi que d’autres services administratifs pouvant donner des renseignements fiscaux, afin d’assurer une meilleure intégration des données et une meilleure couverture des besoins statistiques pour lesquels est développée la TVA (formation de capital).</p> <p><i>(Ajout proposé par Nauru)</i></p>	<p><u>Action 28.</u> Les partenaires techniques et financiers sont priés d’aider les services nationaux de la statistique à réaliser leurs enquêtes sur les entreprises.</p>
		<p><b>RECOMMANDATION 40.</b> Les services nationaux de la statistique sont priés de mettre en place un registre du commerce et des sociétés ou d’améliorer le registre déjà en place.</p>	<p><u>Action 29.</u> La CPS est priée de s’engager à appuyer les enquêtes relatives aux entreprises sur le plan technique et financier, en particulier pour la conception des questionnaires, la planification, la construction des échantillons et l’analyse des données.</p>
		<p><b>RECOMMANDATION 41.</b> Les administrations sont encouragées à se conformer aux normes supérieures fixées dans le cadre de l’Initiative sur les lacunes en matière de données, lancée par le G20, normes qui visent à garantir l’exhaustivité et l’actualité des données, ainsi que la diffusion de données par les acteurs du marché (agences de notation, investisseurs, banques). Les services nationaux de la statistique pourraient envisager d’utiliser l’ensemble clé de statistiques économiques.</p> <p><i>(Ajout proposé par les États fédérés de Micronésie et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l’Asie et le Pacifique (CESAP))</i></p>	<p><u>Action 30.</u> Le PFTAC est invité à donner des orientations aux services nationaux de la statistique et aux administrations publiques sur les normes fixées dans le cadre de l’Initiative sur les lacunes en matière de données du G20.</p> <p><i>(Action proposée par les États fédérés de Micronésie)</i></p>
		<p><b>RECOMMANDATION 42.</b> (*) Les services nationaux de la statistique sont priés, dans la mesure du possible, de recourir systématiquement aux enquêtes sur les entreprises pour obtenir les statistiques économiques qui ne peuvent par ailleurs être extraites des données administratives ou autres.</p>	<p><u>Action 31.</u> Le PFTAC et la CPS sont invités à collaborer afin de former les services nationaux de la statistique à l’utilisation des enquêtes sur les entreprises pour produire les statistiques économiques ne pouvant être obtenues à partir d’autres sources de données.</p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
	<p>Séance 9.3 : <i>Comptabilité écologique et économique</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 43.</b> Compte tenu de la nécessité de disposer d'indicateurs solides étayant mieux l'élaboration de politiques dans les domaines du développement durable et de l'environnement, les représentants des systèmes statistiques nationaux sont encouragés à envisager l'introduction du système de comptabilité économique et environnementale intégrée afin de mieux intégrer les données environnementales au système statistique national et d'améliorer la production et la diffusion d'indicateurs environnementaux utiles pour l'élaboration de politiques.</p> <p><i>(Nouveau libellé proposé par la CESAP)</i></p>	<p><u>Action 32.</u> Le système de comptabilité économique et environnementale intégrée constitue une norme internationale et la Division de statistique des Nations Unies (DSNU) a pour mandat de mettre au point des outils devant faciliter la mise en œuvre du système dans les pays. Le Samoa, la CESAP, le Bureau australien de la statistique et la DSNU conduiront, aux côtés de la CPS, du PFTAC et du Programme régional océanien de l'environnement (PROE), un atelier sur les modalités de mise en œuvre de ce système international dans le Pacifique. Le Comité régional de pilotage de la statistique examinera les conclusions de cet atelier et émettra un avis quant à l'inclusion du système dans le plan d'action de la Stratégie décennale.</p> <p><i>(Texte proposé par la CESAP)</i></p>
	<p>Séance 9.4 : <i>Sécurité alimentaire</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 44.</b> L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Université du Pacifique Sud (USP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organismes d'assistance technique sont priés de collaborer en vue du recueil, du stockage, du traitement, de l'analyse et de la diffusion d'informations sur la sécurité alimentaire.</p>	<p><u>Action 33.</u> La CPS est priée de dégager un consensus au sein du <i>Groupe de travail sur la sécurité alimentaire dans le Pacifique</i> quant au rôle de chef de file qu'elle joue dans la conception des indicateurs de sécurité alimentaire à l'échelon régional.</p>
		<p><b>RECOMMANDATION 45.</b> Afin de traiter efficacement la problématique de plus en plus importante de la sécurité alimentaire, compte tenu de la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'exposition de nombreux pays océaniques aux catastrophes périodiques et au changement climatique, et des discussions en cours concernant le programme international de développement pour l'après-2015, les pays et leurs partenaires du développement sont priés de s'engager plus fermement en faveur des initiatives nationales et régionales menées dans ce domaine.</p>	<p><u>Action 34.</u> Afin de traiter efficacement la problématique de plus en plus importante de la sécurité alimentaire, compte tenu de la hausse des prix des denrées alimentaires, de l'exposition de nombreux pays océaniques aux catastrophes périodiques et au changement climatique, et des discussions en cours concernant le programme international de développement pour l'après-2015, la CPS s'engage à poursuivre son action en faveur de la sécurité alimentaire, laquelle figure parmi les priorités plurisectorielles de l'Organisation pour la période 2013-2017.</p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
			<p><u>Action 35.</u> La CPS, en collaboration avec la FAO et les services nationaux de la statistique, définira un ensemble clé d'indicateurs relatifs à la sécurité alimentaire, adaptés au contexte océanien et compatibles avec les priorités fixées par la FAO en matière de statistiques agricoles à l'échelon mondial et régional dans le plan d'action régional pour l'Asie et le Pacifique, et mettra au point des modules susceptibles d'être inclus dans les enquêtes auprès des ménages, à la demande des pays intéressés.</p> <p><i>(Ajout demandé par l'Institut de statistique des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (ISAP))</i></p>
	<p>Séance 9.5 : <i>Statistiques sur les incapacités</i></p>	<p><b><u>RECOMMANDATION 46.</u></b> Les organismes publics nationaux sont priés de revoir et d'évaluer les méthodes de collecte des données relatives aux incapacités touchant les adultes et les enfants, en tenant compte des normes internationales en vigueur, et d'envisager d'inclure des questions standard sur les incapacités dans les collectes régulières auprès des ménages. <i>(Ajout proposé par les Tonga).</i> Depuis quelque temps déjà, l'Organisation internationale du travail (OIT) encourage et appuie la collecte de données sur les incapacités dans les enquêtes sur la population active, ce qui peut servir de modèle pour les autres types d'enquêtes auprès des ménages (OIT, CPS).</p>	<p><u>Action 36.</u> L'UNICEF et l'OMS sont priés de poursuivre leur dialogue et leur travail aux côtés des services nationaux de la statistique sur la question des statistiques relatives aux incapacités, y compris sur l'analyse secondaire des données censitaires en vue d'obtenir des informations sur l'intégration sociale et « l'égalisation des chances », en collaboration avec les services nationaux de la statistique, la CPS, le Forum océanien sur le handicap et d'autres parties prenantes.</p> <p><i>(Ajout proposé par l'UNICEF et les États fédérés de Micronésie)</i></p>
		<p><b><u>RECOMMANDATION 47.</u></b> Les services nationaux de la statistique sont priés de procéder à une nouvelle analyse complémentaire des données de recensement disponibles sur les incapacités afin d'en tirer des informations plus utiles, notamment concernant « l'égalisation des chances ».</p>	
		<p><b><u>RECOMMANDATION 48.</u></b> La CPS est priée d'inclure le thème des incapacités dans la base de données sur les IMDN.</p>	

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
			<p><i>Action 37.</i> Les participants sont invités à noter qu'en novembre 2013, le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique, le Forum océanien sur le handicap et l'OMS organiseront un atelier régional consacré aux statistiques sur les incapacités à l'intention des statisticiens officiels et des responsables de la planification économique.</p> <p><i>(Ajout proposé par l'UNICEF)</i></p>
	<p>Séance 9.6 : <i>Développement humain – Statistiques culturelles</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 49.</b> Étant donné que les services nationaux de la statistique conduisent régulièrement des enquêtes auprès des ménages et que les Océaniens sont fiers de leurs racines et de leur patrimoine culturel, ces services pourraient envisager d'inclure un module ou de rajouter des questions (portant sur les caractéristiques culturelles propres à chaque pays) dans leurs enquêtes régulières auprès des ménages, afin d'obtenir un précieux baromètre du développement social et culturel.</p> <p><i>(Libellé adopté en lieu et place de la recommandation 27, document de travail 5.3)</i></p>	
		<p><b>RECOMMANDATION 50.</b> Les participants prennent note du travail accompli jusqu'ici par la CPS et ses partenaires et approuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. l'intégration d'un volet sur les statistiques culturelles dans la Stratégie décennale, en application des recommandations formulées à l'issue de la réunion régionale sur les statistiques culturelles consacrée au Pacifique en 2011 ;</li> <li>ii. l'intégration des statistiques culturelles dans les stratégies nationales de développement de la statistique ; et</li> <li>iii. l'élaboration de cadres nationaux sur les statistiques culturelles.</li> </ul>	

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
	Séance 9.6 :  <i>Développement humain – Statistiques différenciées par sexe</i>	<p><b><u>RECOMMANDATION 51.</u></b> Les représentants des systèmes statistiques nationaux sont priés de procéder régulièrement à des recueils et analyses de données ventilées par sexe dans toutes les opérations de collecte et de diffuser des indicateurs et des analyses sur le genre afin d'appuyer l'approche intégrée du genre.</p>	
		<p><b><u>RECOMMANDATION 52.</u></b> Les représentants des systèmes statistiques nationaux sont priés, dans la mesure du possible, de produire des données différenciées par sexe lors des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages.</p> <p><i>(Libellé proposé par la CPS)</i></p>	
		<p><b><u>RECOMMANDATION 53.</u></b> Les prestataires d'assistance technique sont priés d'inclure ces indicateurs dans les cadres de suivi-évaluation applicables aux stratégies nationales de développement et aux cadres politiques sectoriels, ainsi que dans leurs initiatives de renforcement des capacités et de perfectionnement, et de cibler autant les usagers que les producteurs de statistiques.</p>	
		<p><b><u>RECOMMANDATION 54.</u></b> La Division statistique pour le développement est priée de se doter de capacités d'assistance technique renforcées au service des États et Territoires insulaires océaniques, en recrutant un spécialiste des statistiques du genre, qui sera chargé de dispenser des formations et une assistance technique et de contribuer à la compilation, à l'analyse et à la diffusion régulières de statistiques différenciées par sexe actualisées (la centralisation des données étant assurée via la base de données des IMDN).</p>	
	Séance 9.7 :	<p><b><u>RECOMMANDATION 55.</u></b> Le consortium Paris21 est prié de poursuivre son travail d'élaboration et de mise en œuvre des</p>	<p><u>Action 38.</u> Paris21, en collaboration avec la CPS, est prié de :</p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
	<p><i>Le Plan d'action de Busan pour la statistique et les conséquences qui en découlent pour le développement statistique dans la région océanienne</i></p>	<p>stratégies nationales de développement de la statistique dans la région, en veillant à ce qu'elles s'inscrivent dans le droit fil des plans nationaux de développement.</p> <p><i>(Libellé proposé par Paris21)</i></p> <p><b>RECOMMANDATION 56.</b> Le consortium Paris21 est prié de promouvoir l'instauration d'un dialogue sur les enjeux statistiques, dans le contexte des discussions générales sur le programme de développement pour l'après-2015.</p> <p><i>(Libellé proposé par Paris21)</i></p>	<p>i. accompagner les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement de la statistique ; et d'</p> <p>ii. aider les pays à mener à bien des programmes de promotion de la statistique.</p> <p><b>Action 39.</b> Paris21, en coordination avec la CPS, est prié d'organiser un dialogue entre usagers et producteurs de statistiques, en marge du débat sur le programme de développement pour l'après-2015.</p> <p><i>(Libellé proposé par Paris21)</i></p>
	<p>Séance 9.8 :</p> <p><i>Technologies de l'information et de la communication – améliorer l'accès aux informations statistiques et leur utilisation</i></p>	<p><b>RECOMMANDATION 57.</b> Constituer un groupe de travail sur les TIC, composé de spécialistes du domaine. Il serait alors chargé de formuler des recommandations au Comité régional de pilotage de la statistique dans les domaines suivants :</p> <p>i. normes et directives</p> <p>ii. priorités</p> <p>iii. arguments en faveur d'une mutualisation des installations et de l'infrastructure, modalités de coopération Sud-Sud dans le domaine des TIC</p> <p><b>RECOMMANDATION 58.</b> Il convient d'inclure davantage de produits portant spécifiquement sur les TIC dans la Stratégie décennale afin de favoriser l'utilisation durable des TIC et l'adoption de systèmes communs.</p> <p><i>(Repris de l'exposé du Bureau australien de la statistique)</i></p>	<p><b>Action 40.</b> Le Bureau australien de la statistique et la Division statistique pour le développement sont priés de préparer un document d'information sur la structure et le mandat du groupe de travail technique sur les TIC, en vue de sa présentation à la prochaine réunion du Comité régional de pilotage de la statistique.</p>

Objectif – Stratégie décennale	DOCUMENT DE TRAVAIL	RECOMMANDATIONS	ACTION
		<p><b><u>RECOMMANDATION 59.</u></b> Élargir la gamme d’activités de formation et de perfectionnement portant sur les TIC. Il convient dans un premier temps d’accorder la priorité aux formations TIC et gestion de l’information destinées aux statisticiens. Les nouvelles méthodes de formation « à la demande » doivent être exploitées.</p> <p><i>(Repris de l’exposé du Bureau australien de la statistique)</i></p>	